

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est déclaré sous le numéro de dossier : **2506227** et sous le nom « **Promobad SMM Jeunes & DD adultes 2026** ». Il se déroule le dimanche **28 juin 2026** au gymnase Genevoix, 11 rue d'Arcueil, 92120, Montrouge sur 5 terrains. La première partie du tournoi se déroulera la matinée et sera réservée aux jeunes (partie « jeune »), la deuxième partie du tournoi sera réservée pour la partie « adulte » du tournoi (double dames).
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard la veille du tournoi et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4 Le GEO principal de la compétition est **Cécile DIANOUX**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Promobad SMM Jeunes & DD adultes 2026** est un tournoi « national » qui s'adresse à tous les joueurs classés P10 maximum des catégories :
 - « minibad », « poussin », « benjamin » et « minime » pour la partie réservée aux jeunes ;
 - « cadet », « junior », « sénior » et « vétéran » pour la partie réservée aux adultes.
- 2.2 Les séries seront constituées par lots, en fonction du CPPH, dans les tableaux suivants :
 - simple hommes et simple dames pour la partie « jeune » du tournoi ;
 - double dames pour la partie « adulte » du tournoi.
- 2.3 Les tableaux de la partie « jeune » se dérouleront préférentiellement le matin et en début d'après-midi. Les tableaux de la partie « adulte » se dérouleront préférentiellement l'après-midi.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent, dans la mesure du possible, avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner les tableaux de simple hommes et de simple dames, uniquement dans les catégories « poussin » et « benjamin ».
- 2.6 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 3 inscrits en simple / paires en double (possibilité de restreindre aussi en imposant un nombre de clubs différents).
- 2.7 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 11 mai 2026 à 00H00.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au mardi 16 juin 2026 à 12h. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.



- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 100 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.4 La date du tirage au sort est fixée au samedi 20 juin 2026. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries.
- 3.5 Les inscriptions se font directement sur BadNet.
- 3.6 Le règlement se fait uniquement via BadNet.
- 3.7 La prise en compte des inscriptions se fait en mode standard. Pour la partie « adulte » du tournoi, la date de paiement de la seconde joueuse fera foi.
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à **10€** pour **1 tableau**, 2€ étant reversé à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.9 Le surclassement n'est pas autorisé, sauf pour les « minibads », qui joueront dans les tableaux « poussins ».
- 3.10 Pour la partie « adulte » du tournoi, les paires seront réparties dans les séries en fonction du CPPH moyen de la paire.
- 3.11 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles :
- pour la partie « jeune » du tournoi, le dimanche de 9h à 15h ;
 - pour la partie « adulte » du tournoi, le dimanche de 11h30 à 19h.
- 3.12 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Promobad SMM Jeunes & DD adultes 2026** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et de la LIFB (forfait@lifb.org).
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.
- 🔊 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 🔊 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.4 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT



- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (BadNet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au GEO, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du GEO muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis pour chaque match. Le volant utilisé est le RSL TOURNEY n°3.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le GEO en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Promobad SMM Jeunes & DD adultes 2026** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur (ou de son représentant pour les mineurs), l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.